



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 18-120723

Motion relative à la réforme de la CDPENAF

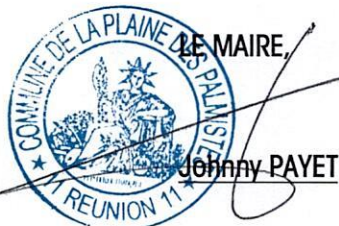
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Emilie



-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE  
JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le **DOUZE JUILLET** à **DIX SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Frédéric AZOR conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Mickaël PAYET conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S)** : Érick BOYER conseiller municipal à CHEVALIER Joseph Luçay

Publicité faite le 20/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230712-DCM18-12072023-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2023  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

## Affaire 18-120723

### Motion relative à la réforme de la CDPENAF

**Considérant** la législation nationale qui donne comme prérogative à la CDPENAF d'émettre un avis simple sur le territoire Hexagonal ;

**Considérant** cette même législation nationale qui donne comme prérogative à la CDPENAF d'émettre un avis conforme dans les territoires d'Outre-mer, notamment à La Réunion ;

**Considérant** que la Chambre d'Agriculture de La Réunion soutient la nécessité de maintenir l'avis conforme de la CDPENAF ;

**Considérant** l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 qui rappelle l'égalité devant la loi de tous les citoyens ;

**Considérant** l'article 73, dans son intégralité, de la Constitution du 4 octobre 1958, qui rappelle que les normes législatives et réglementaires de l'Hexagone s'appliquent de plein droit à La Réunion ;

**Considérant** l'essoufflement de notre économie, la destruction des filières agricoles et la situation sociale explosive ;

**Vu** le risque de disparition des petites structures agricoles, socle fondateur de notre développement ;

**Vu** l'enjeu de souveraineté alimentaire, qui a pris tout son sens depuis la crise Covid ;

#### Le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes

**Constate** qu'une nouvelle fois « l'égalité réelle » n'est pas appliquée à La Réunion ;

**Considère** que l'avis conforme de la CDPENAF, opposable aux Maires va à l'encontre de leurs prérogatives et la possibilité d'administrer librement leur territoire ;

**Rappelle** que l'agriculture est le premier métier de La Réunion, tant historiquement que géographiquement et économiquement ;

**Rappelle** que l'agriculture rassemble entre 20 et 30 000 actifs (emplois directs et indirects) ainsi que l'approvisionnement de nombreux secteurs, comme la restauration collective ;

**Rappelle** l'urgence de nouveaux projets structurants pour notre agriculture locale ;

**Demande** à l'État, dans le cadre du Comité interministériel pour l'outre-mer (CIOM), de prévoir un véhicule législatif permettant de revoir la composition de la CDPENAF avec une plus forte représentation des acteurs du monde agricole ;

**Demande** à l'État de revoir la doctrine et le fonctionnement même de cette instance ;

**Demande** à contrario à l'État d'instruire toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme situées dans les zones naturelles et agricoles et de livrer les actes d'urbanismes correspondant.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny RAYET